

5^e volet
Période 2025-2026
Référentiel

com audiovisuel Bretagne



COM audiovisuel Bretagne



Ce document présente le cadre formel des coproductions conclues dans le cadre du projet audiovisuel breton (COM). Il fait référence pour les producteurs souhaitant soumettre leurs projets aux chaînes bretonnes.

Le projet s'appuie sur une coopération entre les principaux acteurs, publics et privés, de la production audiovisuelle et de sa diffusion en Bretagne, en partenariat avec les acteurs de la vie culturelle, linguistique, sociale et économique du territoire régional.

L'objectif :

- renforcer sur les écrans la présence du fait régional, dans sa diversité, sociale, économique ou territoriale,
- renforcer et développer sur les écrans la présence des langues de Bretagne,
- soutenir le développement de la filière audiovisuelle régionale dans ses dimensions artistique, culturelle, économique,
- contribuer au rayonnement du territoire et de ses acteurs,
- offrir de nouveaux espaces d'expression citoyenne, favorisant une meilleure cohésion sociale et un renforcement de la démocratie locale,
- contribuer à la promotion de la diversité culturelle, à la reconnaissance de l'égale dignité des langues et des cultures, à l'exercice des droits culturels des personnes en Bretagne.

COM audiovisuel Bretagne



Structuration du COM audiovisuel breton > éligibilité

Un dispositif collectif - 4

Un dispositif de territoire - 4

Un dispositif responsable - 5

Fonctionnement du COM > modalités

Types et volumes de programmes attendus - 6

Répartition des engagements entre diffuseurs - 7

Apports : modalités et montants - 9

Soumettre un projet

Réunion des diffuseurs en comités éditoriaux - 11

Procédure de dépôt - 12

Contacts (information & réception des dossiers) - 12

Calendrier de dépôt - 13

Annexe 1 - Prestations de post-production négociées par les chaînes locales

Annexe 2 - Prestataires techniques partenaires des chaînes dans le cadre du COM

Annexe 3 - Les diffuseurs en Bretagne

TVR ; Tébéo & Tébésud ; France 3 Bretagne ; Brezhoweb ; KuB

Annexe 4 - Fiche synthèse pour soumettre un projet

COM audiovisuel Bretagne



Le COM Structuration - éligibilité

Un dispositif collectif

Le COM breton réunit :

- 5 diffuseurs TV : France 3 Bretagne, Tébéo, Tébésud, TVR et Brezhoweb (web tv)
- 1 plateforme numérique : KuB (éditée par l'association Breizh Créative)

Les programmes soutenus dans le cadre du COM ont vocation à être diffusés conjointement par plusieurs de ces acteurs. Ils sont sélectionnés lors de comités éditoriaux associant les diffuseurs (tous ou partie, selon la nature des programmes).

À la télévision) La diffusion des contenus audiovisuels issus du COM est assurée au sein des grilles de chacune des chaînes associées au projet, dès lors que leurs éditeurs y ont pris part (achat, production ou coproduction).

Sur le Web) Le projet audiovisuel breton se concrétise également au travers de la plateforme numérique KuB (éditée par Breizh Créative), qui constitue le socle d'une offre éditoriale spécifique. Le webmedia reprend et éditorialise certains contenus coproduits dans le cadre du COM, selon les accords passés avec les producteurs, afin d'en renforcer la visibilité.

Un dispositif de territoire

Dans le cadre du COM, les diffuseurs veillent à privilégier les projets portés par des producteurs établis en région Bretagne. Les chaînes ont ainsi pour **objectif de coproduire plus de 50% des programmes avec les acteurs locaux**, sous condition de présentation de projets en nombre suffisant pour alimenter la programmation des chaînes.

Afin de garantir un effet de levier conséquent pour les producteurs, les chaînes **privilégient systématiquement les projets susceptibles de bénéficier d'une aide du Centre National de la Cinématographie et de l'Image animée**.

Les chaînes veillent à sélectionner des **projets ayant un lien manifeste avec la Bretagne**. Les programmes accompagnés doivent participer au renforcement de l'identité collective bretonne, dans toutes ses dimensions : sociale, culturelle, économique, historique, géographique...



Le COM Structuration - éligibilité

Un dispositif responsable

En cohérence avec l'engagement éditorial des diffuseurs et les politiques conduites par la Région Bretagne, pour répondre à certains des enjeux majeurs de notre temps, les projets soumis aux chaînes bretonnes seront évalués à l'aune de ces objectifs :

- la transition écologique et la réduction de l'empreinte carbone associée à la fabrication des films ;
- l'égalité hommes-femmes et la formation de toutes et tous contre les violences sexistes et sexuelles ;
- l'inclusion et les principes qui lui sont favorables dans l'organisation du travail comme à l'écran ;
- le respect de la propriété intellectuelle et la transparence des modalités de création, spécifiquement lorsqu'elles recourent à l'IA.

Les porteurs qui soumettent leurs projets au COM s'engagent à respecter ces principes. À titre de référence, de ressource et de sensibilisation, mais également pour nourrir la réflexion commune, nous listons ci-après quelques documents accessibles librement :

- › le référentiel du label **Ecoprod**
- › le **kit de prévention VHSS** dans le cinéma et l'audiovisuel du CNC
- › la **Charte pour l'inclusion dans le cinéma et l'audiovisuel** du collectif 50/50
- › le rapport de la Région Bretagne **Intelligence artificielle et métiers de la création en Bretagne : enjeux et préconisations**
- › la feuille de route **Pour des IA culturelles et responsables** du ministère de la Culture
- › **Des pistes pour agir** de Bretagne Cinéma



Le COM Fonctionnement - modalités

Types et volumes de programmes attendus

Sont concernés par le COM, les programmes s'inscrivant dans les genres télévisuels suivants, en langue française ou en langues de Bretagne :

■ Documentaire

Les diffuseurs soutiennent annuellement **23 films unitaires 52 minutes** dont **3, à minima, en langues de Bretagne** (sous réserve du nombre de dossiers reçus).

En 2025-2026, l'expérimentation portant sur les nouvelles écritures et les canaux numériques sera poursuivie. Dans ce cadre, **un programme de type documentaire pour le web et/ou les réseaux sociaux** pourra être soutenu par les chaînes.

■ Fiction court métrage

Les diffuseurs soutiendront cette année **10 films unitaires courts**, dont 2 à minima en langues de Bretagne (sous réserve du nombre de dossiers reçus) ;

■ Fiction moyen métrage

Dans le cadre de la collection Far Ouest, un nouvel **appel à projets portant sur le développement de 6 films unitaires de moyen métrage** sera lancé. En parallèle, la production des 4 projets de la collection Far Ouest #1 continuera jusqu'à la livraison des films fin 2026.

■ Animation

Les diffuseurs soutiennent annuellement (préachat) 4 à 6 courts métrages et 1 à 2 formats spéciaux pour la télévision.

■ Autres programmes

D'autres programmes sont ponctuellement soutenus par les diffuseurs de Bretagne :

- captations d'œuvres artistiques et culturelles (concerts, pièces de théâtre, etc.) ;
- magazines ;
- jeux.

COM audiovisuel Bretagne



Le COM Fonctionnement - modalités

Répartition des engagements entre diffuseurs

■ Documentaire

- 13 films sont coproduits par les chaînes locales ensemble, après instruction et sélection commune (TVR, Tébéo & Tébésud) ;
- 10 films sont préachetés par France 3 Bretagne et font l'objet d'un préachat complémentaire de la part des chaînes locales, après instruction et sélection communes. KuB peut souhaiter diffuser certains programmes et proposer le cas échéant un achat de droits propres. Brezhoweb peut souhaiter se joindre à la coproduction (projets en langue bretonne). Un apport complémentaire abonde alors la convention passée avec les chaînes locales.

■ Fiction court métrage

Les courts métrages de fiction sont coproduits par les télévisions locales de Bretagne. KuB peut souhaiter diffuser certains de ces films et proposer le cas échéant un achat de droits propres.

Brezhoweb peut souhaiter se joindre à la coproduction (projets en langue bretonne). Un apport complémentaire abonde alors la convention passée avec les chaînes locales.

■ Fiction moyen métrage

Les projets de fiction de moyen métrage sont soutenus à part égale (sur le volume de projets) par les télévisions locales et par France 3 Bretagne.

■ Animation

- Les courts métrages unitaires sont soutenus par les télévisions locales de Bretagne (préachat).
 - Les spéciaux tv sont portés à part égale par France 3 Bretagne et par les chaînes locales bretonnes. Les spéciaux tv sont diffusés à la fois sur France 3 Bretagne (version en langue bretonne, originale ou doublée), sur les télévisions locales de Bretagne (version française) et sur Brezhoweb (version en langue bretonne), ce quel que soit le porteur.
- KuB peut souhaiter diffuser certains de ces films et proposer alors un achat de droits complémentaire.

■ Web programmes

Selon le genre auxquels ils appartiennent, ils seront coproduits selon les modalités propres au documentaire ou à l'animation (voir plus haut). Certains peuvent être coproduits et exposés par le webmedia KuB.

COM audiovisuel Bretagne



Le COM Fonctionnement - modalités

■ Autres programmes

Captations d'œuvres artistiques et culturelles (concerts, pièces de théâtre, etc.) : les télévisions locales de Bretagne et France 3 Bretagne financent, annuellement, un volume de captations défini.

■ Magazines

Le magazine culturel Le Grand Bazhart est coproduit par France 3 Bretagne et KuB. Les télévisions locales de Bretagne participent au financement, et à la diffusion, par le biais d'un préachat.

■ Langues de Bretagne

Les télévisions locales et Brezhoweb financent un volume défini de jeux, doublages, magazines et programmes courts, en breton et en gallo.

COM audiovisuel Bretagne



Le COM Fonctionnement - modalités

Apports des chaînes

■ Documentaires

Apports en vigueur sur les 13 projets soutenus par les chaînes locales bretonnes

Un documentaire 52 minutes peut prétendre à un apport forfaitaire allant de 16 900 € HT à 18 200 € HT en numéraire (suivant les besoins du film en post-production).

Une part de cet apport numéraire est fléchée sur la post-production et implique, de la part de la société de production, une dépense - a minima - égale aux forfaits suivants (forfaits négociés par les chaînes avec les studios de prestations techniques partenaires).

- › Mixage : 2 850 € HT + supplément de 650 € HT sur la post-production son (si justifié)
- › Étalonnage : 2 350 € HT + supplément de 650 € HT sur la post-production image (si justifié)

Ces prestations devront obligatoirement être confiées aux prestataires techniques régionaux partenaires (voir liste en annexe).

Un apport en industrie valorisant le travail d'accompagnement du projet par les chaînes locales vient abonder l'apport en numéraire. Il est chiffré de façon forfaitaire à 2 250 € HT.

Apports en vigueur sur les 10 documentaires préachetés par France 3 Bretagne

Ces films bénéficient, après accord entre la chaîne et la société de production, de l'une ou l'autre de ces options (prestations en industrie, réalisées en interne) :

- › finitions seules + sorties PAD ;
- › montage, finitions + sorties PAD.

Suivant l'apport en industrie accordé par France 3, un documentaire 52 minutes pourra prétendre parallèlement aux apports numéraires suivants :

› si l'apport en industrie intègre seulement mixage et étalonnage : apport numéraire total de 21 424 € HT dont 20 124 € HT de France 3 et 1 300 € HT (contrat de préachat) des télévisions locales ;

› si l'apport en industrie intègre montage (+ mixage et étalonnage) : apport numéraire total de 17 200 € HT dont 15 952 € HT de France 3 (montant actualisé en 2025) et 1 248 € HT (contrat de préachat) des télévisions locales.



Le COM Fonctionnement - modalités

■ Fiction court métrage

Apports sur les 10 courts métrages coproduits par les télévisions locales de Bretagne

Un court métrage est doté d'un financement forfaitaire de 8 000 € HT (soit 400 € HT/ minute pour un film de 20 minutes).

Une part de cet apport numéraire est fléchée sur la post-production, et implique, de la part de la société de production, une dépense - a minima - égale aux forfaits suivants (forfaits négociés par les chaînes avec les sociétés de prestations techniques partenaires) :

- › Mixage : 2 250 € HT ;
- › Étalonnage : 2 000 € HT.

Ces prestations devront obligatoirement être confiées aux prestataires techniques régionaux partenaires (cf annexe).

■ Fiction moyen métrage (collection Far Ouest - appel à projets 2025-2028)

› Apport aux 6 projets unitaires sélectionnés en développement (portés à part égale par France 3 Bretagne et les chaînes locales (TVR, Tébéo & Tébésud) : 10 000 € HT / projet

› Apport aux 3 projets unitaires tv sélectionnés en production suit à leur développement (portés à part égale par France 3 Bretagne et les chaînes locales (TVR, Tébéo & Tébésud) : 130 000 € HT/ projet

■ Animation

Apport aux 4 à 6 unitaires de court métrage portés par les chaînes locales TVR, Tébéo & Tébésud

Les films bénéficient d'un préachat d'un montant de 9 091 € HT.

Apport aux 1 à 2 formats spéciaux tv (26 mn) portés par les chaînes locales TVR, Tébéo & Tébésud ou France 3 Bretagne

Les films bénéficient d'un préachat d'un montant de 18 182 € HT.

COM audiovisuel Bretagne



Le COM
Soumettre un projet

Comités éditoriaux

Les membres du COM se réunissent en comité éditorial tous les 2 mois. Les comités réunissent les diffuseurs en fonction des dossiers étudiés :

➤ **France 3 Bretagne + les télévisions locales TVR, Tébéo & Tébésud + Brezhoweb + KuB** pour étudier les dossiers de type documentaire, si les productions sollicitent le soutien des diffuseurs ensemble ; fiction tv ; animation (spéciaux TV 26 minutes) ; programmes en langues de Bretagne.

➤ **les télévisions locales de Bretagne TVR, Tébéo & Tébésud + KuB** pour étudier les projets de type documentaire (si les productions sollicitent le seul soutien des chaînes locales) ; les fictions de court métrage et d'animation (unitaires courts).

KuB, après accord des productions, pourra venir abonder le financement des films par un apport en industrie valorisant la promotion éditoriale du programme sur sa plateforme et lui garantissant des droits de diffusion dudit programme, dans le respect de la chronologie négociée entre les diffuseurs parties prenantes.

Un comité est composé à minima d'un représentant de chaque chaîne et des coordinatrices de l'Unité de programmes des télévisions locales de Bretagne assurant la préparation, l'animation et le suivi de ces réunions. Chaque diffuseur possède une voix, à part égale avec les autres chaînes. Les projets récoltant l'unanimité des suffrages sont retenus.

Les projets retenus donnent lieu à l'établissement d'un courrier d'intérêt chiffré.



Le COM
Soumettre un projet

Procédure de dépôt

Les projets, selon leur type, sont réceptionnés par un interlocuteur référent ayant à charge de les analyser pour les transmettre intégralement aux diffuseurs membres du regroupement dont le soutien est sollicité.

Chaque demande ne peut être prise en compte que si le dossier est complet. Après vérification et en accord avec le porteur du projet, ce dernier est inscrit au comité éditorial.

■ Constitution des dossiers

- fiche synthèse précisant l'étape d'avancement du projet (voir annexe) ;
- note générale du producteur présentant le projet ;
- note d'intention du réalisateur ;
- synopsis (fiction) ou un résumé (documentaire) ;
- scénario (fiction) ou un traitement (documentaire) ;
- budget prévisionnel (de production) ;
- plan de financement daté (financements acquis / en cours) ;
- état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne ;
- planning de fabrication ;
- présentation et filmographie de la société de production ;
- curriculum vitæ de l'auteur et/ou réalisateur.

+ Pièces facultatives :

- liens vers de précédentes réalisations ;
- story-board ou éléments graphiques pour les films d'animation ;
- toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

Contacts (information & réception des dossiers)

■ Documentaire (antenne ou digitaux), fiction, animation

➢ À TVR pour les sociétés basées dans les départements 35, 56 et hors Bretagne : Charlotte Avignon, par mail, en format .pdf : coproduction@tvr.bzh

➢ À Tébéo pour les sociétés basées dans les départements 29 et 22 : Koulm Lucas, par mail, en format .pdf : k.lucas@tebeotv.fr

■ Projets en langues bretonnes

À Brezhoweb, Florent Grouin, par mail, en format .pdf : fgrouin@lbgroupe.com

■ Web programmes

À KuB, Adrien Courtecuisse, par mail, en format .pdf : adrien.c@kub.tv





Le COM
Soumettre un projet

Calendrier des dépôts en 2025/ 2026

Les dossiers complets devront parvenir aux chaînes aux dates limites suivantes :

- › Comité 1 : 15 septembre 2025
- › Comité 2 : 14 novembre 2025
- › Comité 3 : 16 janvier 2026
- › Comité 4 : 13 mars 2026
- › Comité 5 : 15 mai 2026
- › Comité 6 : 19 juin 2026



Le COM

Prestations de post-production Image et Son

Prestations assurées par les studios partenaires des chaînes locales dans le cadre du COM

Rappel : l'apport des chaînes locales aux documentaires et fictions de court métrage est assorti d'une obligation de dépense a minima, fléchée sur le mixage et l'étalonnage des films. Les prestations doivent être confiées à des studios partenaires des chaînes, dûment habilités, dont la liste est disponible dans les pages suivantes.

■ Prestations dédiées aux documentaires (52 mn) :

L'apport numéraire des chaînes locales bretonnes est exclusivement fléché sur les prestations de mixage et d'étalonnage.

› Mixage : 2 850 € HT (+ 650 € HT si l'option prestation supplémentaire a été validée par les chaînes)

La prestation inclut le mixage stéréo EBU R-128 en auditorium (possibilité de sous-traitance si la société ne possède pas d'auditorium). Soit 4 journées de mixage.

Cette prestation ne comprend pas la prise en charge du montage son.

Norme des livrables : AAC / 48 kHz / 320 kbits/s / stéréo

Et, au choix de la société de production, après validation par les chaînes et discussion avec le prestataire, dans la limite du forfait complémentaire en vigueur (650 € HT), une prestation complémentaire au choix parmi :

- mixage stéréo pour un film d'une durée supérieure à 52' (mais inférieure à 65')
- mixage 5.1 (en plus du mixage stéréo EBU)
- mixage web (en plus du mixage stéréo EBU)
- mixage des musiques
- mixage des teasers

Soit 1 journée de mixage supplémentaire

Pour toute autre demande ou extension de durée du film, la société de production prendra à sa charge le surplus de facturation présenté par le studio.

› Étalonnage : 2 350 € HT (+ 650 € HT si l'option prestation supplémentaire a été validée par les chaînes)

La prestation inclut : conformation, étalonnage 4K, master 10 bits et PAD TV stéréo H264 (sous-titrage inclus, si nécessaire, au PAD). Soit 3 journées d'étalonnage.

Norme des livrables : 8 Mbits/s.



Le COM
Prestations de post-production Image et Son

Et, au choix de la société de production, après validation par les chaînes et discussion avec le prestataire, dans la limite du forfait complémentaire en vigueur (650 € HT), une prestation complémentaire au choix parmi :

- étalonnage pour un film d'une durée supérieure à 52' (mais inférieure à 65')
- titrages
- traitement d'archives
- DCP 5.1
- sorties autre que PAD (sous-titrage dans une autre langue, VI,...).

Soit 1 journée d'étalement supplémentaire.

Pour toute autre demande ou extension de durée du film, la société de production prendra à sa charge le surplus de facturation présenté par le studio.

■ **Prestations dédiées aux courts métrages de fiction (jusqu'à 20 mn) :**

L'apport numéraire des chaînes locales bretonnes est exclusivement fléché sur les prestations de mixage et d'étalement.

› Mixage : 2 250 € HT

La prestation inclut le mixage stéréo EBU R-128 en auditorium (possibilité de sous-traitance si la société ne possède pas d'auditorium). Soit 3 journées de mixage.

Cette prestation ne comprend pas la prise en charge du montage son.

Norme des livrables : AAC / 48 kHz / 320 kbits/s / stéréo

› Étalement : 2 000 € HT

La prestation inclut : conformation, étalement 4K, master et PAD TV stéréo. Soit 3 journées d'étalement.

Cette prestation ne comprend pas la prise en charge de soustitrages.

Norme des livrables : 15 Mbits/s

Pour toute autre demande ou extension de la durée du film, la société de production prendra à sa charge le surplus de facturation présenté par le studio.

Les productions doivent informer les chaînes dès que possible des dates de mixage et d'étalement ainsi que du studio choisi pour effectuer ces opérations. Les projets de fiction tv (séries, longs métrages) ne bénéficient pas de forfaits négociés.

COM audiovisuel Bretagne



Annuaire des studios de postproduction
partenaires des chaînes locales TVR, Tébéo, Tébésud

Les studios référencés dans cet annuaire sont seuls habilités à assurer les prestations de mixage et d'équilibrage décrites dans le référentiel du COM audiovisuel breton.
Ils s'engagent à assurer ces prestations, en région, suivant un cahier des charges technique strict, garantissant la qualité des travaux.

Post-production son / Mixage

ARTS MAGNÉTIQUES

21 rue Raphaël de Folligné 35350 LA GOUESNIÈRE
Tél. 06 77 20 88 48 - Mél. clementbarda2@gmail.com
<https://www.clementbarda.com/>

ATELIER SONORE CHUUTT !!

15, Place des droits de l'Homme 29270 CARHAIX
Tél. 06 09 18 63 39 - Mél. contact@atelier-sonore-chuuttt.com
<https://chuuttt-atelier-sonore.com/>

KEMMESK

1 rue du Paradis 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 82 51 05 - Mél. samuel@dizale.bzh
<https://kemmesk.bzh/>

NEAR DEAF EXPÉRIENCE

6 rue Kernitron 29620 LANMEUR
Tél. 06 03 35 89 43 - Mél. eric.cervera@gmail.com
<https://www.neardeaf.com/>

NOMADES

13, rue Michel Le Nobletz 35000 RENNES
Tél. 02 99 83 34 62 - Mél. info@nomades-production.com
<https://www.nomades-productions.com/>

L'OREILLE DU CHAT

18, av. Jules Tricault
35 170 BRUZ
Tél. 02 99 05 03 76 - Mél. contact@oreilleduchat.com
<https://oreilleduchat.com/>





Annuaire des studios de postproduction
partenaires des chaînes locales TVR, Tébéo, Tébésud

PLOUF

18 rue Jules GUesde 29200 BREST
Tél. 06 84 17 06 56 - Mél. contact@studioplouf@com
<https://studioplouf.com/>

STUDIO PONTONFON

18 rue de la truite 22510 BRÉHAND
Tél. 06 13 64 28 94 - Mél. fredcommault@gmail.com
<https://www.pontonfon.com/>

TRANSPERFECT

42-44 rue de la Bascule
Tél. 06 63 43 29 69 - Mél. sgarry@transperfect.com
www.transperfect.com/media



Annuaire des studios de postproduction
partenaires des chaînes locales TVR, Tébéo, Tébésud

Post-production image / Étalonnage

ARWESTUD

13 rue Michel Le Nobletz 35000 RENNES
Tél. 06 64 93 81 30 - Mél. arwestud@gmail.com
<https://www.arwestudfilms.com/>

LES FILMS DE L'EMBELLIE

1 Petite rue chère 29790 PONT-CROIX
Tél. 06 89 56 95 76 - Mél. alexandre@embelliefilms.fr
<https://embelliefilms.fr/>

KAOUENN

Pôle audiovisuel de Douarnenez-Cornouailles
3 rue Anita Conti 29100 DOUARNENEZ
Tél. 07 67 29 00 35 - Mél. contact@kaouenn.bzh
<https://www.kaouenn.bzh/>

PIKOAD

2 allée Raoul Dufy 35760 SAINT-GRÉGOIRE
Tél. 06 09 75 39 53 - Mél. luc.pailler@pikoad.com

PLLOUF

18 rue Jules GUesde 29200 BREST
Tél. 06 84 17 06 56 - Mél. contact@studioplouf@com
<https://studioplouf.com/>

STUDIO PONTONFON

21 rue Marteville 35000 RENNES
Tél. 06 13 64 28 94 - Mél. fredcommault@gmail.com
<https://www.pontonfon.com/>

TRANSperfect

42-44 rue de la Bascule
Tél. 06 63 43 29 69 - Mél. sgarry@transperfect.com
www.transperfect.com/media



VIDEOMAX 2000

23 rue du Château 29600 Morlaix

Tél. 06 70 03 60 08 - Mél. benjamin.mercier@videomax2000.com

www.videomax2000.com



COM audiovisuel Bretagne



Les diffuseurs
en Bretagne

Les chaînes locales : TVR, Tébéo & Tébésud

■ TVR

TNT : Canal 35

SFR, Numéricable, Orange, Free, Bbox : Canal 30

<https://www.tvr.bzh>

- › 24 salariés
- › 340 000 spectateurs
- › 200 heures de direct / an
- › 2h de programme frais / jour
- › 50 000 abonnés sur les réseaux

TVR est un média de proximité multicanal, une vitrine pour la création audiovisuelle en région. Chaîne de télévision française née en 1987 à Rennes (SAEM Rennes Cité Média), TVR est dirigée depuis 2015 par Aurélie Rousseau. Elle a pour mission de couvrir l'actualité rennaise, brétilienne et bretonne sous tous ses aspects.

Dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens conclu avec la région Bretagne depuis 2009, la chaîne coproduit, en lien avec Tébéo, Tébésud, France 3 Bretagne, Brezhoweb et KuB, un volume important de programmes de création : documentaires, courts et moyens métrages de fiction, films d'animation, captations de spectacle vivant, captations sportives, magazine culturel.

■ Tébéo & Tébésud

Tébéo

TNT : Canal 31

Orange/Sosh : Canal 353 - Free : Canal 929 - BBox : Canal 383 - SFR : Canal 529

Tébésud

TNT : Canal 33

Orange/Sosh : Canal 363 - Free : Canal 928 - BBox : Canal 382

Tébéo (Télé Bretagne Ouest) et Tébésud (Télévision Bretagne Sud) sont deux chaînes de télévision locales bretonnes, complémentaires dans leur couverture du territoire et unies par une même mission : informer, valoriser et connecter les habitants de la région à l'actualité et à la vie locale.

Tébéo couvre le Finistère, l'ouest des Côtes-d'Armor et le nord du Morbihan.

Tébésud s'adresse principalement aux téléspectateurs du sud de la Bretagne, en particulier le Morbihan et le Sud des Côtes-d'Armor .

COM audiovisuel Bretagne



Les diffuseurs en Bretagne

Sœurs au sein du groupe Le Télégramme, elles partagent une partie de leur programmation : journaux télévisés, magazines culturels, émissions sportives, contenus en breton, captations d'événements, etc. Chaque jour, elles proposent une heure d'actualité régionale, avec un regard ancré dans les territoires et au plus proche des habitants.

Le sport occupe également une place centrale dans leur ligne éditoriale, avec environ 40 retransmissions sportives en direct chaque année, mettant en valeur les clubs, compétitions et événements locaux.

Les deux chaînes sont dirigées par Marie-Noëlle Pouliquen, sous la présidence d'Hubert Coudurier, directeur de l'information du Télégramme.

Leur rédaction commune, composée d'une vingtaine de professionnels journalistes, techniciens, réalisateurs, personnel administratif, elle s'investit chaque jour pour offrir une télévision vivante, proche et engagée auprès des territoires bretons.

Tébéo & Tébésud sont également partenaires de TVR, France 3 Bretagne, Brezhoweb et KuB dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens signé avec la région Bretagne, qui soutient la coproduction de nombreux contenus audiovisuels : documentaires, fictions, animation, spectacles vivants, programmes en langue bretonne...

■ La diffusion des programmes du COM sur TVR, Tébéo et Tébésud

Les programmes dont le financement est inscrit au COM sont exposés sur TVR, Tébéo et Tébésud dans le cadre d'espaces éditorialisés dédiés, communs aux trois chaînes, comme la soirée hebdomadaire La Bretagne en prime time, chaque jeudi.

L'engagement de la chaîne en coproduction (documentaires, courts métrages) entraîne une prise de droits généralement équivalente à 5 multidiffusions sur une durée de 4 ans. Une multidiffusion comprend un maximum de 10 passages sur une durée de 21 jours.

L'engagement en préachat (animation) entraîne une prise de droits généralement équivalente à 4 multidiffusions sur une durée de 3 ans. Une multidiffusion comprend un maximum de 10 passages sur une durée de 21 jours.

Les droits de diffusion acquis par les chaînes locales sont non exclusifs. Les multidiffusions sont suivies d'une exposition en replay sur les sites web des chaînes, d'une durée de 90 jours.

COM audiovisuel Bretagne



Les diffuseurs
en Bretagne

La chaîne en langue bretonne : Brezhoweb

<https://www.brezhoweb.bzh>

- › Chaîne de télévision 100% en breton sur internet
- › Diffusion linéaire quotidienne de 18h à 22h30
- › 50h de programme frais / an
- › 28 000 abonnés sur les réseaux
- › 6 salariés

Brezhoweb est une chaîne de télévision gratuite sur internet conventionnée par l'ARCOM, diffusant des programmes généralistes en langue bretonne, dont une partie sont sous-titrés en breton et en français. Brezhoweb propose toute l'année des centaines d'heures de programmes en breton pour tous les publics : Dessins-animés, courts et moyens métrages, sitcoms et séries de fiction, films d'animation et longs métrages, programmes pédagogiques, talk-shows, documentaires, jeux télévisés, magazines musicaux et culturels.

Les programmes de la chaîne sont accessibles tous les jours en diffusion linéaire de 18h à 22h30, ou en vidéo à la demande sur le site de Brezhoweb (www.brezhoweb.bzh). Elle répond à la mission de service public consistant à diffuser des programmes audiovisuels variés et de qualité en langue bretonne.

Dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens conclu avec la région Bretagne, la chaîne coproduit, en lien avec TVR, Tébéo, Tébésud, France 3 Bretagne et KuB, des programmes de création en langue bretonne : documentaires, courts et moyens métrages de fiction, séries de fiction, films d'animation, jeux télévisés et magazines.

■ La diffusion des programmes du COM sur Brezhoweb

Les programmes dont le financement est inscrit au COM sont exposés sur Brezhoweb en prime time lors de soirées thématiques (soirée Fiction, soirée Jeux télévisés). L'engagement de la chaîne en coproduction (documentaires, courts métrages) entraîne une prise de droits généralement équivalente à 5 multidiffusions sur une durée de 4 ans. Une multidiffusion comprend un maximum de 10 passages sur une durée de 21 jours.

L'engagement en préachat (animation) entraîne une prise de droits généralement équivalente à 4 multidiffusions sur une durée de 3 ans. Une multidiffusion comprend un maximum de 10 passages sur une durée de 21 jours.

Les droits de diffusion acquis par les chaînes locales sont non exclusifs. Les multidiffusions sont suivies d'une exposition en replay sur les sites web des chaînes, d'une durée de 90 jours.

COM audiovisuel Bretagne



*Les diffuseurs
en Bretagne*

France.tv : Ici Bretagne

À venir.

COM audiovisuel Bretagne



Les diffuseurs
en Bretagne

Le webmédia KuB

<https://kubweb.media/>

KuB, maison de la culture virtuelle, est le webmédia de la création tous azimuts, au contact des artistes et de tous ceux par qui les œuvres adviennent. Il fait cohabiter la danse contemporaine et le fest noz, la BD et la poésie, le rock et la photographie... et affiche l'ambition d'exposer des œuvres singulières, peu ou pas visibles sur les écrans traditionnels. En accueillant la diversité de l'offre culturelle en Bretagne, notamment les talents émergents, il se fait lieu de convergence pour les publics dans un contexte où les réseaux sociaux fragmentent les audiences.

Lire, écouter, regarder, s'émouvoir, comprendre... KuB se revendique de la mouvance slow media. Il s'adresse à tous ceux qui sont intéressés par une sélection originale et qualitative d'œuvres vidéos, sonores et textuelles. Amateurs ou érudits, créateurs ou spectateurs, son public forme une communauté ouverte qui partage un désir d'interpréter le monde à travers le regard d'auteurs et d'artistes.

Soutenu par la Région Bretagne et l'État

KuB est soutenu par la Région Bretagne et l'État (DRAC Bretagne). Il est associé au Projet audiovisuel breton qui lie la Région aux TV régionales et locales (France 3 Bretagne, TVR, Tébéo, Tébésud, Brezhoweb). C'est dans ce cadre que KuB copilote avec France 3 le magazine culturel mensuel le grand BaZH.art.

Au cœur d'un écosystème associant le secteur de l'audiovisuel, les acteurs de la culture et les collectivités KuB construit une mémoire des actions culturelles et en cela remplit une mission de service public d'accès à la culture. Breizh Creative est par ailleurs conventionnée avec la Direction départementale de la Cohésion sociale du Morbihan pour la prise en charge par l'État de quatre volontaires en service civique, huit mois par an.



Fiche de dépôt à joindre à votre dossier

Titre du film

Genre

Langue(s)

Durée (unitaire ou par épisode)

Nombre d'épisodes (si série)

Format (antenne et/ou digital)

Cochez si 1^{er} film

Auteur·rice(s)

Réalisateur·rice(s)

Société de production

Code postal du siège

Producteur·rice délégué(e)

Courriel

Tél.

Lieu(x) de tournage prévisionnel(s)

Dates prévisionnelles de tournage

Résumé :

Adresse du teaser ou séquence(s)-test(s)

Diffuseurs du COM sollicités TVR, Tébéo, Tébésud

France 3 Bretagne

Brezhoweb

Kub

Montant sollicité

Autre(s)diffuseur(s) sollicité(s) (préciser si soutien acquis) :

J'atteste avoir pris connaissance de la structuration et du fonctionnement du COM audiovisuel breton, décrits dans le document dont cette fiche est une annexe.

Date :

Signature du déposant (producteur·rice)

